

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2012

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

### PRESENTS :

Mmes et MM. COULOMB Pierre, PASCAL Paul, BOUTRY Marcel, INES Claude, CASTINEL Louis, GAILLARD Annette, CHATZOPOULOS Eliane, COLETTA Eliane, PASCAL Sandrine, AGOSTINELLI Mireille, MISTRAL Jacqueline, RAME Jean-Marie, GAIDON Jean, FABRE Claude, GIMBERT Sylvia, POLLUS Alfred, COULOMB Jean-Jacques, SOMA Jacques, LEPRETRE Patricia, ZOTIAN André, COLLOMBON Danièle, BUFFA Laetitia

### ABSENTS REPRESENTES :

Mme ABFELBERG Magali donne procuration à M. PASCAL Paul.

Mme DELLAVALLE Christine donne procuration à M. CASTINEL Louis (présente à compter de la délibération n° 04/11).

Mme DEPUISSET Frédérique donne procuration à M. BOUTRY Marcel (présente à compter de la délibération n° 04/04)

### ABSENTS NON REPRESENTES :

M. BIAVA Patrick.

Mme TRICON Karine.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2012.

Le Procès-verbal est adopté à la majorité. (Les élus de l'opposition votent contre).

### DELIBERATION N° 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire sort de la salle. La présidence de l'Assemblée est prise par **M. PASCAL Paul, 1er Adjoint**. Le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour, 3 contre), après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2011 ainsi que les documents qui s'y rattachent,

- Considérant que M. **COULOMB Pierre** a normalement effectué les opérations utiles de paiements et de recouvrements,

- Procède au règlement définitif du budget 2011 et fixe les résultats de clôture comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
▪ Résultats 2010 .....	- 667.329,45 €	+ 671.036,82 €
▪ Affectation 2010.....	+ 452.262,45 €	- 452.262,45 €
▪ Recettes 2011.....	+ 2.042.571,84 €	+ 4.828.089,41 €
▪ Dépenses 2011.....	- 1.768.824,69 €	- 4.491.304,93 €
	<b>+ 58.680,15 €</b>	<b>+ 555.558,85 €</b>

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen.

M. le Maire informe, par ailleurs, le Conseil Municipal que le trésorier général a procédé à des opérations d'ordre non budgétaires concernant la dissolution du SIVOM Ste Baume et son transfert à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. La commune doit donc intégrer l'écriture suivante : Investissement : - 34.866,98 €

Par conséquent, les résultats définitifs de clôture pour l'exercice 2011 sont :

- Investissement : + 58.680,15 € - 34.866,98 € = + 23.813,17 €

Le Conseil Municipal déclare toutes les opérations de l'exercice 2011, définitivement closes.

## **DELIBERATION N° 2 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2011 – BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire présente au Conseil municipal, les résultats de clôture du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2011 arrêtés comme suit :

- Section de Fonctionnement :  
Résultat excédentaire de : **+ 555.558,85 €**

- Section d'investissement :  
Solde excédentaire de : **+ 23.813,17 €**

M. le Maire indique que, selon l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat de la section d'investissement y compris restes à réaliser, doit être équilibré par l'affectation en réserves d'une partie du résultat de fonctionnement, si nécessaire.

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultats</b>
Investissements	2.494.834,29 €	2.471.155,82 €	+ 23.813,17 €
Reste à réaliser 2011	762.391,00 €	883.800,00 €	- 121.409,00 €
		<b>Total :</b>	<b>- 97.595,83 €</b>

Le solde du résultat de fonctionnement est librement affecté par le Conseil municipal :

- soit en réserves en investissement
- soit reporté en section de fonctionnement.

En conséquence, le Conseil municipal et après en avoir délibéré, à la majorité (22 voix pour, 3 contre) :

- constate les résultats de l'exercice 2011 tels que présentés par M. le Maire,
- autorise l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement au compte « 1068 – réserves, excédent de fonctionnement » pour un montant de 97.595,83 €.
- décide le report en section de fonctionnement sur la ligne codifiée « 002 – excédent de fonctionnement reporté » de 457.963,02 €.

## **DELIBERATION N° 3 : COMPTE DE GESTION 2011 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (22 voix pour, 3 abstentions), déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **DELIBERATION N° 4 : BUDGET PRINCIPAL 2012**

Le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour, 3 contre), après avoir entendu le rapport de la Commission des Finances arrête tant les recettes que les dépenses dans les deux sections à la somme de :

**7.793.000,00 €**

et autorise M. le Maire à procéder de sa propre autorité et, en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre

#### **DELIBERATION N° 5 : TAXES DIRECTES 2012**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2012 à chacune des trois taxes directes locales, à la majorité (22 voix pour, 3 abstentions), décide de maintenir les taux communaux comme suit :

▪ Taxe d'habitation.....	18,02 %
▪ Foncier bâti.....	33,36 %
▪ Foncier non bâti.....	144,50 %

Le produit fiscal attendu pour 2012 est donc de 2.796.880 €.

#### **DELIBERATION N° 6 : SUBVENTIONS 2012**

Les Présidents d'Association sortent un par un de la salle.

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal les demandes de subvention faites par certaines associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, afin d'aider les associations dans leur fonctionnement, décide, à l'unanimité, d'octroyer les subventions suivantes :

▪ **Pour leurs actions humanitaires ou sociales, à caractère local, régional ou même national :**

2 525 €	à l'Amicale du Personnel Communal Zacharien
350 €	au Comité Communal des Feux de Forêts
1 500 €	à l'Amicale des Sapeurs-pompiers
300 €	au Cercle du 21 Septembre
300 €	à la Ligue contre le Cancer (section locale)
600 €	à l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles
15 €	à l'Association Valentin Hauy
24 000 €	au Centre Communal d'Action Sociale
1 500 €	à l'Association « La Joie de Vivre »
51 €	à l'Association pour la Paix GRAIFF
150 €	à la Croix Rouge Française (canton de St-Maximin)
500 €	à l'Association pour la Permanence des Soins du Nord-Ouest Varois (APSNOV).
200 €	à ELLIPSE
150 €	au Secours Catholique
200 €	à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers
60 €	à la Légion d'Honneur
200 €	à ASDL (Association Sportive Détente et Loisirs)

- **Pour leurs actions culturelles, locales et régionales :**
  - 300 € à l'Atelier des Arts
  - 300 € à l'Association « Jusqu'au Boutist »
  
- **Pour l'organisation des événements touristiques et culturels de la Commune :**
  - 24 500 € à l'Office du Tourisme et de la Culture
  
- **Pour ses actions de mémoire :**
  - 1 000 € à l'Association départementale du Var des Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (section locale).
  
- **Pour leurs actions de protection du patrimoine et du maintien des traditions :**
  - 700 € à l'Association « Les Ecrevisses de l'Huveaune »
  - 5 500 € à la Société de Chasse Zacharienne
  - 500 € à l'Association les Jardiniers de France.
  - 200 € à l'Association de Ligue pour la Protection des oiseaux PACA.
  
- **Pour l'organisation des manifestations sportives officielles de leurs secteurs :**
  - 500 € à l'Association « VTT Ste-Baume »
  - 3 000 € au Club Auriol St-Zacharie de Handball (CAUZ)
  - 24 000 € à l'Association Football Club St-Zacharie-Nans-les-Pins
  - 600 € à l'Association « la Foulée Zacharienne »
  - 2 500 € à l'Association « la Boule Zacharienne »
  - 3 000 € à l'Athlétic Club Zacharien
  - 800 € au Foyer Rural d'Education Populaire (FREP)
  - 400 € au Volley Club Zacharien
  - 1.200 € à l'Ecole du Cirque Zacharienne.
  - 250 € à l'Association Ecurie Automobile de Saint-Zacharie.
  - 500 € à l'Association sportive CLG Saint-Zacharie.
  
- **Pour leurs actions de soutien éducatif et d'aide aux jeunes élèves de St-Zacharie :**
  - 3 320 € à la Coopérative Scolaire Primaire
  - 1 525 € à la Coopérative Scolaire Maternelle
  - 100 € au foyer du lycée Joliot Curie d'Aubagne
  - 150 € au Foyer CLG de Saint-Zacharie

Ces dépenses seront prévues au compte 65748 du Budget Primitif 2011.

#### **DELIBERATION N° 7 : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – SERVICE POMPES FUNEBRES**

M. le Maire sort de la salle. La Présidence de l'Assemblée est prise par **M. PASCAL Paul**, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait représenter le Budget du Service Pompes Funèbres de l'exercice 2011 ainsi que les documents qui s'y rattachent,

- Considérant que **M. COULOMB Pierre** a normalement effectué les opérations utiles de paiements et de recouvrements, procède au règlement définitif du budget du Service Pompes Funèbres 2011 et fixe les résultats comme suit :

- Investissement..... + 264,96 €
- Fonctionnement..... + 8.608,11 €

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2011, définitivement closes.

#### **DELIBERATION N° 8 : COMPTE DE GESTION 2011 – SERVICE POMPES FUNEBRES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **DELIBERATION N° 9 : BUDGET 2012 – POMPES FUNEBRES**

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet de Budget 2012 du Service Pompes Funèbres, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité, arrête tant les recettes que les dépenses dans les deux sections à la somme de : **26.000,00 €** et autorise M. le Maire à procéder de sa propre autorité et, en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

#### **DELIBERATION N° 10 : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - EAU**

M. le Maire sort de la salle. La Présidence de l'Assemblée est prise par **M. PASCAL Paul, 1<sup>er</sup> Adjoint**. Le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour, 3 contre), après s'être fait représenter le Budget de l'eau de l'exercice 2011 ainsi que les documents qui s'y rattachent,

- Considérant que **M. COULOMB Pierre** a normalement effectué les opérations utiles de paiements et de recouvrements,

- Procède au règlement définitif du Budget de l'Eau 2011 et fixe les résultats comme suit :

▪ Investissement.....	+ 126.159,61 €
▪ Fonctionnement.....	- 19.697,97 €

d'où un excédent global de clôture de **106.461,64 €** à reporter sur le prochain budget 2012.

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen,

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2011, définitivement closes.

#### **DELIBERATION N° 11 : COMPTE DE GESTION 2011 – BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (22 voix pour, 3 abstentions), déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **DELIBERATION N° 12 : BUDGET 2012 – EAU**

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet de Budget 2012 du Service Eau, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à la majorité (22 voix pour, 3 contre) arrête tant les recettes que les dépenses dans les deux sections à la somme de : **258.000 €** et autorise M. le Maire à procéder de sa propre autorité et, en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

### **DELIBERATION N° 13 : NOUVELLE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RD 560**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 04/07/2011, l'autorisant à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour la réalisation des travaux d'assainissement sur la RD 560. Or, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires sur le réseau d'assainissement augmentant la part communautaire à 187.072,50 € HT au lieu de 80.000,00 € HT, comme prévu initialement.

La Communauté d'Agglomération propose donc de modifier l'article 3.2 (montant des travaux) de la convention précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (22 voix pour, 3 abstentions), autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention rectifiée.

### **DELIBERATION N° 14 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

La commune est signataire depuis plusieurs années d'un Contrat Enfance Jeunesse auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales du Var. Le précédent contrat se terminant au 31/12/2011, il y a donc lieu d'établir un nouveau document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse fixant les règles de partenariat entre la commune et les services de la CAF dans les domaines de la Petite Enfance et de la Jeunesse.

### **DELIBERATION N° 15 : PRODUITS IRRECOURABLES**

Mme le Percepteur a listé des produits irrécouvrables et propose leur admission en non valeur.

Le Conseil Municipal considérant que les sommes dues ne pourront pas être récupérées : Défaut de permis de construire M. CAMOIN Georges (22.921,21 €) ; Reliquat de loyer 2007, M. MOREELS Alain (37,50 €), à l'unanimité, autorise l'admission en non valeur des titres mentionnés ci-dessus et demande à M. le Maire de les enregistrer dans le compte suivant :

- Compte 654 : perte sur créances irrécouvrables pour 22.958,71 €.

